

Règlement intérieur des Écuries de Mandy

Chaque personne fréquentant les Écuries de Mandy s'engage à respecter ce règlement intérieur.

Les cours et les installations sont placés sous l'autorité de Madame Audrey Gascon, diplômée d'état du BPJEPS mention équitation depuis 2012.

Sécurité :

Pour des raisons de sécurité, les chiens, les jeux de ballon et toute autre activité susceptible d'énerver les chevaux sont interdits .

Parking :

Un parking est à votre disposition à proximité des écuries.

Afin d'assurer la sécurité de tous, il est impératif pour les voitures et les vélos de rouler au pas sur le chemin d'accès.

Scoters et motos doivent rester au portail.

Assurances :

L'établissement est couvert par le contrat d'assurance Generali n° AN 378501.

La licence fédérale pour les cavaliers inscrits à l'année est obligatoire.

Déroulement des cours :

- Pour les niveaux débutants-Galop 1 :

L'heure de cours comprend l'apprentissage des soins et de la préparation du poney.

- Pour les niveaux supérieurs :

Les cavaliers arrivent 30 minutes avant l'heure de cours et repartent 15 minutes après le cours.

En dehors de ces délais, Les Écuries de Mandy ne pourront être tenues responsables des cavaliers mineurs .

Tenue du cavalier :

Le port de la bombe est obligatoire.

Privilégier le pantalon d'équitation ou le leggings mais éviter le jean.

Bottes d'équitation ou Boots + chaps ou Bottes de pluie (pour les plus petits) pas de baskets.

Tarifs et modalités de paiements :

-Cotisation :

Enfant de moins de 6 ans → 25 euros.

Enfant de 6 ans et plus → 70 euros.

2^{ème} personne de la famille → Cotisation à - 50%

-Licence FFE :

Mineur : 25 euros

Adulte : 36 euros.

-Cours :

Un cours d'une heure = 16 euros.

Total à l'année : 36 cours x 16 euros = 576 euros.

Modalités de règlement :

Par trimestre : 1^{er} Chèque → cotisation + licence + 192 euros.

2^{ème} Chèque → 192 euros.

3^{ème} Chèque → 192 euros.

Par mois : 1^{er} Chèque : Cotisation + licence + 57,60 euros.

9 Chèques suivants : 57,60 euros.

L'inscription est validée dès lors que les chèques (à l'ordre de Audrey Gascon) ainsi que la fiche d'inscription ont été remis à l'établissement.

Toute année commencée est dûe.

La cotisation et la licence ne sont pas remboursables.

En cas d'absence pour maladie ou voyage scolaire, un rattrapage par trimestre vous est proposé.